

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE CYCLE III
SUR LE THÈME DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN TARN-AMONT
Vendredi 13 décembre 2013 au Massegros**

Étaient présents :

- Éducation Nationale : Jean-Paul Larue, IEN de Florac ; Christophe Parayre, conseiller pédagogique départemental, circonscription de Mende ;
- Centre permanent initiatives pour l'environnement (CPIE) du Rouergue : Marie-Hélène Julhes, directrice ;
- Parc national des Cévennes (PNC) : Marie-Hélène Da Costa, technicienne « accueil et animation » ;
- Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses : Stéphanie Braud, chargée de mission « eau », animatrice du contrat de rivière du Tarn-amont.

Étaient excusés :

- Éducation Nationale : Corinne Cros, IEN de Saint-Affrique ;
- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) de la Lozère ;
- Parc national des Cévennes (PNC) : Marie-Hélène Gravier, chef du service tourisme, culture et information ;
- Réseau d'éducation à l'environnement de la Lozère (Réel) : Marie-Laure Girault, animatrice de l'association « En chemin » ; Grégory Richard animateur ; Fabrice Dupré, animateur ; Olivier Kania, coordinateur.

M^{me} Braud remercie les personnes présentes et excuse M^{mes} Cros et Girault qui n'ont pas pu participer à la réunion. Elle rappelle que l'ordre du jour de la réunion est de définir plus précisément le contenu et les modalités de la formation des enseignants sur le thème de l'eau en complément des interventions en classe réalisées dans le cadre du contrat de rivière.

RAPPEL DE L'ACTION C2-1 « ASSURER L'ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE »

Le comité de rivière a décidé d'inscrire dans le contrat de rivière comme prioritaire l'action de sensibilisation des scolaires C1-2 « assurer l'animation en milieu scolaire » qui vient en complément de la communication destinée au grand public (lettre d'information « Au fil du Tarn... », création du site internet du bassin versant du Tarn-amont, etc.).

Le programme proposé depuis septembre 2012, dans le cadre cette action du contrat de rivière du Tarn-amont, s'attache à faire comprendre aux enfants, le fonctionnement global des écosystèmes aquatiques du territoire dont l'équilibre est fragile et très sensible aux activités humaines de par sa nature géologique (karst). Le programme a été élaboré en concertation avec les services de l'Éducation Nationale, du CPIE du Rouergue, du Réel48 et du Parc national des Cévennes. Il se compose de trois modules de trois ou quatre séances d'une demi-journée. Ce programme s'adresse aux élèves des cycles III des écoles publiques et privées du bassin du Tarn-amont et certaines séances peuvent être déclinées pour aborder des notions de base en cycle II. Les enseignants peuvent demander tout ou partie des modules.



Depuis 2012, à chaque rentrée, une plaquette de présentations du programme d'interventions ainsi qu'un bulletin-réponse sont diffusés aux écoles du bassin versant Tarn-amont. Les bulletins-réponse sont retournés à l'animatrice du contrat de rivière qui se charge, après enregistrement, de transmettre les demandes aux structures intervenantes qui contact avec les enseignants afin d'identifier leurs besoins, définir avec eux leur projet et programmer les séances nécessaires.

Durant l'année scolaire 2012-2013, les partenaires financiers étaient l'Agence de l'eau, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, les Conseils généraux de l'Aveyron et de la Lozère et l'ensemble des communes du bassin du Tarn-amont. Une participation de 35 € par demi-journée était demandée aux écoles.

À la rentrée 2013, il a été décidé par le comité syndical du SMGS que la totalité de l'autofinancement serait pris en charge par les communes, dont la ou les écoles ont bénéficié d'interventions, dans le cadre de conventions avec le syndicat pour celles qui n'en sont pas membres. Il est important de noter que ce système de conventions n'est pas viable à long terme et qu'un schéma de gouvernance sera mené prochainement en 2014 à l'échelle du bassin Tarn-amont.

Après une année de mise en œuvre de l'action et suite aux diverses rencontres des partenaires, il est apparu indispensable de proposer directement aux enseignants, en complément, une formation sur le thème de l'eau.

MISE EN PLACE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS SUR LE THÈME DE L'EAU

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Cette formation s'adresse en priorité aux enseignants de cycle III des cinquante-cinq écoles publiques et privées du bassin versant du Tarn-amont (circonscriptions de Florac, Millau et Saint-Affrique).

Listes des communes du bassin versant du Tarn-amont ayant des écoles publiques ou privées

Circonscription de Florac	Circonscription de Millau	Circonscription de Saint-Affrique
Barre-des-Cévennes	Aguessac	Roquefort-sur-Soulzon
Bédouès	Castelnau-Pegayrols	Tournemire
Florac	Compeyre	
Hures-la-Parade	Creissels	
Ispagnac	L'Hospitalet-du-Larzac	
Le Massegros	La Cavalerie	
Le Pont-de-Montvert	La Couvertoirade	
Le Rozier	La Cresse	
Meyrueis	Lapanouse-de-Cernon	
Sainte-Énimie	Millau	
Saint-Georges-de-Lévejac	Montjoux	
Vébron	Nant	
	Rivière-sur-Tarn	
	Saint-Beauzély	
	Saint-Georges-de-Luzençon	
	Saint-Jean-du-Bruel	
	Saint-Léons	
	Verrières	
	Veyreau	

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation, proposée en dehors du plan de formation départementale¹, se déroulera un mercredi après-midi (une demi-journée). Elle aura lieu dans les circonscriptions de Florac et Millau afin de limiter les déplacements et faciliter la participation des enseignants. La participation des enseignants se fera sur la base du volontariat.

Les dates proposées en 2014 pour organiser la formation sont les 14, 21 mai et 4 juin.

Chaque circonscription invitera les enseignants des écoles concernées au plus tard le 15 mars 2014.

→ *La date du 21 mai est bloquée par la CPIE pour la formation des enseignants sur Millau (ajout au compte-rendu).*

PROJET DE CONTENU

Le contenu précis de la formation sera élaboré en concertation durant les mois de janvier et février par échanges mail avant d'être validé par les partenaires au plus tard fin février.

La formation aura lieu sur une demi-journée, soit environ trois heures. Elle se décomposera de la manière suivante :

- présentation de la démarche contrat de rivière et de l'action C1-2 de manière succincte par l'animatrice du contrat de rivière Tarn-amont ;
- réflexion avec les enseignants sur l'intégration dans les programmes nationaux des thématiques abordées par le programme d'animations du Tarn-amont avec présentation de quelques outils pédagogiques par un conseiller pédagogique ;
- observer sur le terrain avec un intervenant spécialisé le fonctionnement d'un milieu aquatique.

→ *Proposition d'un PowerPoint de présentation du bassin et de la démarche contrat de rivière / cellule d'animation du contrat de rivière Tarn-amont*

→ *Travail sur les outils pédagogiques / conseiller pédagogique*

→ *Validation du contenu / les partenaires techniques*

En ce qui concerne la phase sur le terrain, il serait intéressant de mettre en œuvre un prélèvement d'invertébrés aquatiques par exemple et d'expliquer en quoi consiste un IBGN (indice biologique global normalisé). Cette mise en pratique peut permettre de parler de qualité de l'eau, du fonctionnement, des cours d'eau, du système karstique, etc.

Les sites retenus pour la sortie de terrain devront être relativement proche du lieu de formation pour limiter l'utilisation des véhicules.

→ *Définir les deux sites de visite de terrain avec les partenaires techniques*

Il est essentiel d'apporter autant d'éléments sur le fonctionnement des cours d'eau en milieu calcaire qu'en milieu cristallin afin que chacun s'y retrouve et puisse repartir avec des outils qui lui serviront dans

¹ 108 heures sont dédiées à la formation obligatoire



l'environnement proche de l'école ou pour éventuellement comparer avec les élèves deux territoires aux caractéristiques différentes.

La thématique « crues et inondation » est intéressante car même si elle n'apparaît pas dans les programmes officiels de 2008, elle a en revanche été reprise depuis dans des orientations.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les documents présentés lors de la formation seront remis aux participants. Ils devront notamment compléter un questionnaire d'évaluation de la formation (contenu, intervention, etc.).

→ *Proposition d'un questionnaire de satisfaction destiné aux enseignants / cellule d'animation du contrat de rivière*

Les enseignants seront invités à faire part de leurs préférences sur la manière d'aborder le thème de l'eau et d'exprimer leurs besoins afin qu'une réflexion soit menée par les partenaires de l'action pour faire évoluer l'action tant dans sa forme que dans son contenu.

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION

Il sera possible, selon M. Larue, d'intégrer cette formation dans les plans départementaux de formation l'année prochaine.

Un retour de Mme Cros est attendu sur l'ensemble des éléments évoqués lors de la réunion pour envisager la mise en place, en parallèle, de la formation avec l'appui des services de l'Éducation Nationale sur la partie aveyronnaise du bassin versant.

Dossier suivi par : Stéphanie Braud
Chargée de missions « eau » - Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont
Tél. 04 66 48 17 15 – contrat-tarn-amont@orange.fr